République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 25 février 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq février, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER par Charles ALDROVANDI, Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Soutien des populations de Turquie et de Syrie

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, les collectivités territoriales sont sollicités pour apporter une aide d'urgence aux victimes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de débloquer une aide de 500,00 euros (cinq cent Euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération et les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 07/03/2023

et publié ou notifié
le 07/03/2023

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 07/03/2023
048-214800195-20230225-DE_080_2023-DE